



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

www.fnom.com n° 352 Février - Mars 2014

Au sommaire

Organigramme de la Informations sociales et FNOM: Vie des associations : p. 9, 10 administratives Vie pratique : CSFM, communiqué et Historique des PMI : compte rendu: p. 11, 12

Congrès « FNOM » 2014 du 17 au 23 septembre à Fréjus Saint-Raphaël

La section Est Var de l'association des officiers mariniers de Toulon, vous attend nombreux en terre varoise.

Vitrine de notre Fédération, le congrès permet de montrer notre force et notre union pour la défense des intérêts des officiers mariniers. C'est aussi l'occasion de resserrer les liens entre les membres de notre communauté.

Votre bulletin d'inscription est disponible : - pages 6 et 7,

- sur www.fnom.com Date limite d'inscription : 1er avril 2014.

Etre marin et responsable

De nombreux adhérents se sont émus auprès de notre fédération des faits ayant conduit à une action en justice et entraîné une condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Marseille le 20 janvier 2014 à l'encontre du CV Delepoulle ancien commandant de la frégate Lafayette.

Le suicide du second maître motel Wanke avait fait éclater au grand jour l'ambiance qualifiée d'exécrable qui régnait à bord de ce bâtiment et ayant donc conduit à ce jugement pour harcèlement moral.

Tout un chacun peut rapporter avoir vécu, au cours de sa carrière, ce genre de situation sans en arriver aux excès et à la situation dramatique propres à cette affaire. Fort heureusement ces situations sont exceptionnelles et à mettre en regard de celles, normales et majoritaires, où la cohésion, les relations humaines, le professionnalisme forment le ciment de cet esprit d'équipage caractéristique et indispensable au succès des missions confiées aux marins.

Cette affaire aura révélé que dans ce type de situation les moyens d'alerte n'ont pas fonctionné ou que les personnels ne sont pas suffisamment sensibilisés à leur capacité ou possibilité d'utiliser les voies de recours et de concertation à leur disposition. Si la voie hiérarchique est la voie normale de recours, le principe ne doit pas être un frein à l'expression, et dans une situation potentiellement grave il est impensable, aujourd'hui, qu'un esprit responsable puisse s'interdire de s'exprimer au plus haut niveau de la hiérarchie. Il en va de la responsabilité de tous.

Il appartient évidemment à la Marine de tirer les enseignements de cette affaire. Le métier de marin est exigeant. Charisme et compétences devraient se suffire à eux-mêmes pour asseoir l'autorité nécessaire au commandement et reconnaître l'aptitude à diriger des personnels. Discipline, compétence, respect mutuel, rigueur à tous les niveaux doivent prévaloir pour mener à bien les missions confiées à nos bâtiments.

Gilles LEHEILLEIX

69ème année

